

"*Les femmes qui souhaitent recourir à une IVG doivent pouvoir choisir la méthode*"

Par Tatiana Chadenat | Le 02 juin 2015



Longtemps combattue par les anti-avortement et considérée comme un moyen de systématiser le recours à l'IVG, comme le raconte un documentaire (1) diffusé ce soir sur Arte, la pilule abortive, dite « RU 486 », cette alternative à l'avortement instrumental est majoritairement utilisée aujourd'hui. On en parle avec Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial.

Lefigaro.fr/madame. - Le documentaire *L'autre pilule, un combat pour les femmes* revient sur la bataille pour la mise sur le marché de la pilule abortive RU-486, qui a permis aux femmes de bénéficier de l'avortement médicamenteux. Son recours aujourd'hui s'est-il systématisé ?

Véronique Séhier. - L'IVG médicamenteuse a offert la possibilité de pouvoir avorter chez soi. Cela a été un réel progrès pour les femmes. Aujourd'hui, cette pilule donne accès à l'avortement dans des pays où cela est interdit, comme le montre l'action de l'association Women on Waves. En France, elle est préférée par la plupart des femmes, qui y voient une façon plus simple d'avorter. Mais les femmes en ont une vision quelque peu biaisée. Pour elles, il s'agit d'une contraception d'urgence : on la prend et cela part tout seul. Pourtant, il existe deux méthodes d'avortement qui se valent. Les femmes doivent avoir le choix. Avec la pilule abortive, il y a deux prises à 48 heures d'intervalle. La première pour arrêter la grossesse et la seconde pour expulser ce qu'il y a dans l'utérus. Cela implique des contractions et des saignements. Elle peut-être préférée par certaines femmes qui souhaitent agir dans l'intimité. À côté de cette première possibilité, il existe la méthode instrumentale, effectuée à l'hôpital. Elle est plus directe et dure moins longtemps.

Vous insistez sur l'importance du choix. Mais ce choix entre deux méthodes d'avortement n'est-il pas tributaire de l'avancée de la grossesse ?

Selon les recommandations de la Haute Autorité de santé, la méthode médicamenteuse peut se pratiquer jusqu'à cinq semaines de grossesse lorsque la pilule est prise chez soi. Si l'on souhaite prendre la pilule à l'hôpital pour être plus encadrée, c'est possible jusqu'à sept semaines de grossesse. Passé ces délais, il est recommandé d'avoir recours à une IVG instrumentale. Sauf qu'il y a des hôpitaux en France dans lesquels on encourage toutes les femmes à avoir recours à l'IVG médicamenteuse, parce qu'elle est plus simple

à pratiquer, et ce même après cinq semaines de grossesse. Or quand une femme en est à ce stade de la grossesse, l'avortement médicamenteux est plus douloureux, il y a plus de saignements et, surtout, il y a un plus grand risque d'échec.

Alors pourquoi certains préconisent après cinq semaines de grossesse le recours à l'avortement médicamenteux ?

On encourage la pilule abortive car il y a des endroits où il est difficile de trouver des médecins qui pratiquent des IVG instrumentales. Les méthodes se perdent. Aujourd'hui, dans les facultés de médecine, les questions de l'avortement et de la contraception ne sont pas mises en avant dans le cursus. En France, il ne s'agit pas d'un acte médical comme les autres. Le droit des femmes à avorter s'en trouve fragilisé d'autant que, lorsqu'une femme qui souhaite recourir à une IVG va s'informer sur Internet, elle peut tomber sur des sites anti-avortement qui ne disent pas leur nom et communiquent de fausses informations. Ils expliquent combien celles qui avortent le regrettent et ils cherchent à les faire culpabiliser. Il est important de les accompagner tout au long du processus, depuis la diffusion d'informations jusqu'à la réalisation de l'acte, et de faire en sorte qu'elles puissent décider en connaissance de cause. C'est aux femmes de choisir.

(1) L'autre pilule, un combat pour les femmes, réalisé par Charles Castella et Ted Anspach, produit par Simone Harari, diffusé sur Arte le 2 juin 2015 à 22 h 20.

À lire aussi :

IVG : la suppression du délai de réflexion votée après des débats houleux
Les sages-femmes pourront réaliser des IVG médicamenteuses
"L'été, certaines femmes doivent quitter la France pour avorter"

Tags : pilule, contraception, IVG, Planning Familial

À PROPOS DE L'AUTEUR

Tatiana Chadenat

Journaliste



SES DERNIERS ARTICLES

D'enfant mannequin à star tout-terrain, le parcours hors-norme de Milla Jovovich

Les 15 révélations artistiques de l'an 15

Le clip de Maiïwenn qui alarme sur les maladies cardio-vasculaires chez les jeunes femmes

© Madame Figaro